



PLAN D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2014-2017





ÉDITO DE LA DIRECTRICE



Le Plan d'orientation stratégique 2014-2017 de l'AEFE est le fruit d'une large concertation menée auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'enseignement français à l'étranger.

Le POS 2014-2017 est un texte de cadrage reprenant les principales priorités d'action de l'Agence pour les quatre années à venir.

Dans le cadre du plan d'actions pour l'enseignement français à l'étranger arrêté par le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, il doit permettre à l'AEFE de relever les défis auxquels fait face le réseau scolaire français à l'étranger : environnement concurrentiel, contexte budgétaire, nécessité de consolider la qualité de l'offre éducative, de mobiliser l'ensemble des acteurs du dispositif, de perfectionner le pilotage de l'Agence pour répondre aux missions qui lui sont assignées et d'assurer le développement maîtrisé du réseau.

Ces orientations stratégiques s'inscrivent dans le cadre des moyens prévus par les lois de finances et de l'objectif, fixé par le Premier ministre à l'ensemble des opérateurs de l'État, de leur contribution au redressement des comptes publics. En particulier, les actions portées par ces orientations stratégiques s'inscrivent dans la perspective d'une évolution maîtrisée des frais de scolarité et des réformes structurelles nécessaires au redressement des comptes publics.

Ce POS 2014-2017 est conçu comme un document opérationnel permettant une évaluation de la mise en œuvre de ses objectifs à l'aide d'indicateurs.

Hélène Farnaud-Defromont
Directrice de l'AEFE



sommaire

PLAN D'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2014-2017 DE L'AEFE

ÉDITO DE LA DIRECTRICE	03
1 RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS	07
Excellence éducative du réseau homologué, réussite de tous les élèves	09
• Objectif : Pilotage pédagogique	09
• Objectif : Offre éducative et loi sur la refondation de l'École	09
• Objectif : Une éducation citoyenne, plurilingue et pluriculturelle, signature du réseau	10
• Objectif : Évaluation, certifications, valorisation des diplômes nationaux	10
Une politique d'orientation renforcée, un parcours de formation pour chaque élève	11
• Objectif : Accompagnement et suivi des élèves dans leur parcours vers l'enseignement supérieur	11
• Objectif : Le réseau, vecteur et acteur de l'attractivité de l'enseignement supérieur français	11
Aller plus loin avec le numérique	12
• Objectif : Les potentialités du numérique au service de la pédagogie	12
• Objectif : Engager les établissements, accompagner les équipes	12



2 CONSTRUIRE ENSEMBLE 13

Perfectionner le pilotage du réseau 15

- Objectif : Gestion déconcentrée et mutualisation 15
- Objectif : Gouvernance des établissements 15

Fédérer les acteurs et les partenaires de l'enseignement français à l'étranger 16

- Objectif : Une culture et un esprit de réseau 16
- Objectif : Des acteurs engagés, des projets partagés 16
- Objectif : Accompagner les élèves à besoins spécifiques 17

Coopération, ouverture sur le pays d'accueil 18

- Objectif : Contribuer au rayonnement de l'éducation, de la culture et de la langue françaises 18
- Objectif : Dispositifs complémentaires « LabelFrancÉducation » et « Français Langue Maternelle » (FLAM) 18

3 DESSINER L'AVENIR 19

Développement stratégique du réseau 21

- Objectif : Stratégies locales, équilibre global 21
- Objectif : Partager, aider, conseiller 21

Des ressources mobilisées 22

- Objectif : Bien exploiter l'existant 22
- Objectif : Vers de nouveaux financements 22







1

RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS

Orientations

- Excellence éducative du réseau homologué, réussite de tous les élèves
- Une politique d'orientation renforcée, un parcours de formation pour chaque élève
- Aller plus loin avec le numérique

7



RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS

Le réseau d'enseignement français à l'étranger fait face à de nombreux défis. Dans un contexte marqué par une concurrence qui s'accroît et une exigence de plus en plus affirmée des familles, françaises et étrangères, les établissements du réseau doivent en premier lieu **consolider l'excellence** de leur offre éducative pour conforter leur attractivité. Cette **exigence de qualité** se traduit par la mise en œuvre dans le réseau des réformes et grandes orientations arrêtées par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, adaptées aux contextes locaux. Elle s'inscrit en particulier dans le cadre défini par la loi sur la refondation de l'École et vise **l'inclusion et la réussite de tous les élèves**.

Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'une politique pédagogique innovante et ambitieuse en termes de connaissances et de compétences acquises par les élèves attestées par **des évaluations et des certifications**. L'offre éducative proposée aux familles doit inclure la nécessité d'un **accompagnement de chaque élève dans l'élaboration de son parcours de formation et l'élaboration de son projet d'études**.

Une politique d'orientation renforcée doit permettre aux établissements du réseau de valoriser les diplômes français et d'être des acteurs à part entière de la promotion de **l'enseignement supérieur français**. Le réseau scolaire à l'étranger doit tirer pleinement parti des potentialités des nouvelles technologies, renforcer sa capacité d'**innovation** et mettre en place une stratégie visant à faire entrer les établissements dans **l'ère du numérique** pour mettre à disposition des élèves, des enseignants et des familles de nouveaux services et de nouveaux outils.

Excellence éducative du réseau homologué, réussite de tous les élèves

→ Objectif : Pilotage pédagogique

Action 1

Conforter le rôle d'explicitation et de pilotage de l'Agence pour garantir la mise en œuvre des objectifs éducatifs et pédagogiques fixés conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).

Action 2

Renforcer une articulation explicite et formalisée entre les corps d'inspection des académies partenaires et de l'AEFE pour le suivi, l'évaluation et la formation des personnels du premier et du second degrés. Dans ce contexte, poursuivre la rationalisation de la cartographie des partenariats avec les académies pour la formation continue.

Action 3

Évaluer l'efficacité de la formation continue par la traçabilité des parcours et la mesure des progrès.

Action 4

Progresser en lien avec les académies partenaires sur l'organisation, l'accompagnement, et le suivi des examens de manière modernisée et efficiente.

Action 5

Accroître et mieux intégrer dans le pilotage local des zones de mutualisation l'analyse et l'accompagnement soutenu de l'IA-IPR référent de zone AEFE : pilotage et évaluation pédagogiques des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique, expertise de la formation continue.

Action 6

Développer, en lien avec le MENESR et le réseau des conseillers académiques en recherche-développement, innovation et expérimentation, le rôle d'impulsion, de valorisation et de mutualisation de l'AEFE relativement aux projets innovants.

Action 7

Susciter et soutenir des actions pédagogiques pilotes d'établissement et de zone sollicitant les savoirs et les compétences créatives de chaque élève.

Action 8

Promouvoir les APP-Monde AEFE, actions pédagogiques pilotes fédérant les établissements et les élèves du réseau.

Action 9

Approfondir, en lien avec le MENESR, le suivi de l'homologation.

Action 10

Produire à l'attention des établissements une méthodologie d'élaboration du projet d'établissement français à l'étranger.

→ Objectif : Offre éducative et loi sur la refondation de l'École

Action 11

Réaffirmer l'unité du cycle de l'école maternelle en respectant les rythmes de l'enfant et en mettant en œuvre les dispositifs adaptés pour prévenir les difficultés scolaires.

Action 12

Consolider le cycle des fondamentaux et garantir leur acquisition. Enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour la maîtrise du socle commun.

Action 13

Encourager la continuité et la cohérence éducatives, mettre en place les conseils école/collège pour renforcer la continuité pédagogique entre premier degré et second degré.

Action 14

Assurer des parcours personnalisés de réussite dans tous les champs disciplinaires, de l'école au lycée.



Action 15

Examiner l'opportunité d'ouvrir dans certains pays des classes technologiques dans des spécialités STIDD et STMG ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes.

Action 16

Développer l'éducation artistique et culturelle, contextualisée par l'ouverture au pays d'accueil, tout au long de la scolarité.

→ **Objectif : Une éducation citoyenne, plurilingue et pluriculturelle, signature du réseau**

Action 17

Renforcer, outre la maîtrise de la langue française, la compétence à apprendre les langues et une compétence interculturelle.

Action 18

Consolider la qualité du bilinguisme français langue maternelle 2 et langue du pays d'accueil.

Action 19

Favoriser une politique ambitieuse des établissements en matière d'enseignement et d'apprentissage d'autres langues internationales (anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais...). Assurer les enseignements de langues et en langues dans des parcours personnalisés de réussite.

Action 20

Renforcer et diversifier les dispositifs d'excellence en langues dont les sections internationales.

Action 21

Éduquer à la citoyenneté tous les élèves, de l'école au lycée.

Action 22

Renforcer les politiques de vie scolaire et l'engagement des élèves sur des projets solidaires, humanitaires ou sportifs ouverts sur les pays d'accueil.

Action 23

Développer la représentation des lycéens et leur rôle au sein des Conseils des délégués pour la vie lycéenne, susciter la création de Conseils de zone des délégués pour la vie lycéenne.

→ **Objectif : Évaluation, certifications, valorisation des diplômes nationaux**

Action 24

Assurer, avec l'appui du MENESR, une meilleure promotion des programmes, des diplômes nationaux et de leur plus-value internationale.

Action 25

Favoriser des modalités d'évaluations diversifiées, notamment l'évaluation positive.

Action 26

Développer l'offre de certifications de français DELF/DALF.

Action 27

Développer l'offre de certifications dans les langues des pays d'accueil en incitant les établissements à développer localement des partenariats institutionnels.

Action 28

Inciter les établissements à développer pour toutes les autres langues des partenariats avec les instituts culturels ou organismes qui certifient ces langues (Cambridge, Cervantès, Goethe, Dante...).

Une politique d'orientation renforcée, un parcours de formation pour chaque élève

→ Objectif : Accompagnement et suivi des élèves dans leur parcours vers l'enseignement supérieur

Action 29

Inclure un volet de politique d'orientation à chaque projet d'établissement. Adapter les réglementations et les dispositifs d'orientation français aux spécificités contextuelles des établissements.

Action 30

Faciliter l'articulation entre secondaire et supérieur en renforçant le continuum Bac-3/Bac+3.

Action 31

Poursuivre la mise en œuvre de parcours de découverte des métiers et des formations dans tous les établissements à partir de la 5^e. Renforcer l'orientation active pour développer l'autonomie des élèves et leur capacité à s'orienter tout au long de la vie.

Action 32

Développer des plateformes d'échanges sur le thème de l'orientation entre lycéens du réseau et étudiants anciens élèves.

Action 33

Développer la formation des équipes, les outils d'aide à l'orientation (web-classeur, orientation à distance...) et la mutualisation des bonnes pratiques.

→ Objectif : Le réseau, vecteur et acteur de l'attractivité de l'enseignement supérieur français

Action 34

Proposer systématiquement un dispositif d'information actualisé sur l'enseignement supérieur français, sur les doubles diplômes et les parcours de mobilité transnationale.

Action 35

Valoriser les spécificités de l'enseignement supérieur français et assurer la communication de toutes les informations pratiques liées à la poursuite d'études en France.

Action 36

Consolider le programme Excellence-Major : développer le sentiment d'appartenance à un réseau, impliquer les anciens boursiers dans les opérations de valorisation du réseau et de l'enseignement supérieur français, valoriser le programme Excellence-Major auprès des entreprises et des institutions.

Action 37

Développer des partenariats avec des entreprises et des institutions permettant de proposer des bourses d'enseignement supérieur français pour des élèves méritants issus du réseau.

Action 38

Améliorer l'accueil en France des bacheliers du réseau : favoriser les parrainages par d'anciens élèves étudiants pour faciliter accueil et premiers pas dans l'enseignement supérieur, encadrer le développement de groupes de discussion et d'échanges sur les réseaux sociaux et professionnels.

Action 39

Impliquer l'association des Anciens des Lycées Français du Monde (ALFM) dans l'accueil et le parrainage des bacheliers du réseau.

Aller plus loin avec le numérique

→ Objectif : Les potentialités du numérique au service de la pédagogie

Action 40

Modifier les modalités d'enseignement et les modalités d'apprentissage pour une plus grande autonomie des élèves et le développement de leur compétence « apprendre à apprendre ».

Action 41

Utiliser les potentialités du numérique pour une pédagogie différenciée et un accompagnement personnalisé de la difficulté scolaire.

Action 42

Inciter les élèves à travailler en réseau dans et hors le cadre de la classe, de l'établissement et du pays d'accueil autour de projets pédagogiques communs.

Action 43

Éduquer tous les élèves à un usage éthique et responsable du numérique.

Action 44

Mettre en place la spécialité informatique et sciences du numérique au lycée. Explorer la possibilité d'apporter à tous les élèves une initiation aux sciences du numérique dès l'école primaire.

→ Objectif : Engager les établissements, accompagner les équipes

Action 45

Renforcer le rôle de pilotage et d'encadrement de l'AEFE pour le développement du numérique dans le réseau. Conforter le rôle de médiateur du service pédagogique entre les académies partenaires et les établissements pour assurer un bon usage du numérique.

Action 46

Veiller au niveau d'équipement des établissements.

Action 47

Mettre en place dans les établissements une charte numérique adossée au règlement intérieur.

Action 48

Intégrer aux plans régionaux de formation continue des stages dédiés au bon usage des ressources pédagogiques du numérique et à l'accompagnement des apprentissages des élèves.

Action 49

Intégrer dans toute formation disciplinaire ou transversale à destination des enseignants un module spécifique sur les ressources et possibilités didactiques et pédagogiques du numérique.

Action 50

Construire pour les enseignants des parcours de formation hybrides en appui sur M@gistère.

Action 51

Développer les compétences en formation à distance des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique en utilisant les potentialités du numérique.

Action 52

Favoriser le travail collaboratif entre enseignants et la mutualisation des ressources par le développement d'espaces numériques de travail.

Action 53

Encourager l'usage d'outils numériques dédiés à l'information à destination des communautés scolaires et à la communication.

Action 54

Étendre le dispositif de dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat.

CONSTRUIRE ENSEMBLE

Orientations

- Perfectionner le pilotage du réseau
- Fédérer les acteurs et les partenaires de l'enseignement français à l'étranger
- Coopération, ouverture sur le pays d'accueil



CONSTRUIRE ENSEMBLE

Les défis auxquels l'AEFE et les établissements du réseau sont confrontés demandent une **réponse collective et concertée** de l'ensemble des acteurs et des partenaires de l'enseignement français à l'étranger, sur le terrain comme en France.

En premier lieu, l'Agence doit perfectionner avec le concours des coordonnateurs régionaux délégués de la direction AEFE la **mutualisation de ses actions** et la **gestion déconcentrée de ses missions** pour un pilotage adapté aux enjeux et aux évolutions des dix-sept zones AEFE. L'expertise des services spécialisés de l'AEFE doit permettre d'améliorer et d'harmoniser davantage la **gouvernance des écoles, collèges et lycées** français à l'étranger et d'instaurer une **coopération renforcée** avec les organismes gestionnaires des établissements.

Cette exigence et cette responsabilité partagées forment les fondements d'une **culture commune** et du **sentiment d'appartenance à un réseau mondial**. L'**engagement de tous les acteurs** de l'enseignement français à l'étranger et le **renforcement des synergies** avec les autres opérateurs à l'étranger répondent à la nécessité de mobiliser toutes les énergies et les moyens de notre diplomatie au service de nos ambitions et de nos valeurs. Ils doivent permettre d'**accompagner les élèves à besoins spécifiques** à l'étranger, de contribuer pleinement à notre **rayonnement éducatif, culturel et linguistique**, d'élargir l'accès à des dispositifs complémentaires au réseau homologué pour **répondre au défi d'une demande croissante d'éducation à la française**.

Perfectionner le pilotage du réseau

→ Objectif : Gestion déconcentrée et mutualisation

Action 55

Ajuster avec les coordonnateurs régionaux délégués de la direction AEFÉ l'action des comités de pilotage de la mutualisation à l'évolution du contexte des zones AEFÉ.

Action 56

Veiller à la pleine intégration des établissements partenaires dans les projets de zones AEFÉ.

Action 57

S'assurer du respect de la charte de l'enseignement français à l'étranger.

Action 58

Déployer l'expertise des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique dans le cadre de parcours de formation à destination des personnels du réseau.

Action 59

Assurer une évaluation du dispositif de la mutualisation par zone.

→ Objectif : Gouvernance des établissements

Action 60

Produire à l'attention des établissements un guide de procédures.

Action 61

Renforcer information et formation des représentants des organismes gestionnaires des établissements conventionnés et partenaires (conseil, séminaires de gouvernance...).

Action 62

Veiller au bon fonctionnement des conventions en cours.

Action 63

Favoriser les démarches qualité incluant la maîtrise des risques financiers et comptables.

Fédérer les acteurs et les partenaires de l'enseignement français à l'étranger

→ Objectif : Une culture et un esprit de réseau

Action 64

Développer le sentiment d'appartenance des élèves à un réseau mondial (actions pédagogiques pilotes interzones, APP-Monde AEFÉ, Conseils des délégués pour la vie lycéenne...).

Action 65

Assurer auprès des familles une information régulière sur le réseau mondial.

Action 66

Encourager les échanges sur les pratiques professionnelles dans le réseau.

Action 67

Harmoniser les sites internet disciplinaires et les sites de zone.

Action 68

Développer des outils de communication et de promotion communs à l'ensemble des établissements. Veiller à la bonne visibilité des éléments de communication et au respect de la charte graphique AEFÉ.

Action 69

Valoriser le parcours des anciens élèves et leur participation aux projets des établissements et de l'Agence.

→ Objectif : Des acteurs engagés, des projets partagés

Action 70

Poursuivre la mise en œuvre d'un dialogue social constructif avec les représentants des personnels.

Action 71

Expliciter et conforter la coopération de l'école avec les familles (chartes, règlements intérieurs, organisation...).

Action 72

Développer la concertation avec les parents d'élèves relativement aux choix stratégiques ayant une incidence budgétaire importante.

Action 73

Accentuer les synergies entre l'AEFE et le réseau culturel français dans toutes ses composantes (projets et programmes, structures et équipements...).

Action 74

Améliorer la coordination entre actions des personnels-ressources AEFÉ en information et orientation et actions des espaces Campus France.

Action 75

Conforter et développer les partenariats entre l'AEFE et les acteurs de l'enseignement supérieur français.

Action 76

Renforcer et réguler la coopération avec le Centre national d'enseignement à distance (situations de crise, offres scolaires CNED...).

Action 77

Consolider les relations avec les structures, publiques ou privées, porteuses des valeurs françaises universelles.

→ Objectif : Accompagner les élèves à besoins spécifiques

Action 78

Favoriser la mise en place de parcours d'intégration et d'inclusion des élèves en situation de handicap et l'accompagnement de leurs familles (Projets personnalisés de scolarisation...).

Action 79

Intégrer de manière contextualisée les procédures recommandées par la loi française sur le handicap (vade-mecum commun aux établissements et aux familles, mise en commun de bonnes pratiques...).

Action 80

Améliorer l'expertise des enseignants (formations spécifiques, module sur le handicap dans un certain nombre de formations...) et l'action des Auxiliaires de vie scolaire (information et formation des personnels-ressources dans les établissements...).

Action 81

Prendre en compte dans les projets immobiliers et d'équipement les besoins des élèves porteurs de handicap.

Coopération, ouverture sur le pays d'accueil

→ Objectif : Contribuer au rayonnement de l'éducation, de la culture et de la langue françaises

Action 82

Renforcer, en concertation avec les postes diplomatiques et le MENESR, partenariats et passerelles avec les systèmes éducatifs nationaux (enseignements et dispositifs scolaires, activités périscolaires, reconnaissance de nos diplômes...).

Action 83

Contribuer au transfert de technologies éducatives à partir de nos établissements.

Action 84

Soutenir la création de sections internationales dans les établissements nationaux.

Action 85

Développer la mission d'expertise et de conseil des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique AEFÉ auprès des établissements du pays hôte.

Action 86

Assurer dans nos établissements une politique du français, en lien avec les postes diplomatiques, associant les établissements du pays hôte autour de projets éducatifs communs.

→ Objectif : Dispositifs complémentaires « LabelFrancÉducation » et Français Langue Maternelle (FLAM)

Action 87

Accompagner la mise en réseau des établissements labellisés « LabelFrancÉducation » (échanges d'expérience, mise en commun des projets et pratiques, outils de communication, réunions régionales...).

Action 88

Accompagner la mise en réseau des associations Français Langue Maternelle (échanges d'expérience, mise en commun des projets et pratiques, outils de communication, réunions régionales...).

Action 89

Promouvoir auprès des associations Français Langue Maternelle le recours à la convention AEFÉ/CIEP pour les formations spécifiques.



3

DESSINER L'AVENIR

Orientations

- Développement stratégique du réseau
- Des ressources mobilisées





DESSINER L'AVENIR

L'AEFE doit conforter la **compétitivité** et l'**attractivité des établissements** d'enseignement français à l'étranger dans leur environnement local tout en assurant un **pilotage stratégique de l'ensemble du réseau** en lien avec les orientations du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Cette double exigence nécessite **un dialogue et un accompagnement renforcés** avec les postes diplomatiques et les établissements en termes d'information et de conseil.

Enfin, pour assurer l'équilibre global du dispositif, l'Agence doit **exploiter au mieux les ressources** dont elle dispose et **développer de nouvelles sources de financement** et de **nouveaux partenariats** avec les acteurs économiques et membres de la société civile.

Développement stratégique du réseau

→ Objectif : Stratégies locales, équilibre global

Action 90

Anticiper, en liaison avec le MAEDI, les évolutions des communautés françaises à l'étranger.

Action 91

Prendre en compte l'évolution des attentes des familles en matière d'offre scolaire et éducative.

Action 92

Analyser la concurrence locale.

Action 93

Instaurer un seuil plancher-plafond de titulaires au sein des établissements.

Action 94

Mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois sur trois à cinq ans.

Action 95

Assurer le déploiement géographique des moyens vers les zones de croissance des communautés françaises et en fonction des priorités de la diplomatie économique.

→ Objectif : Partager, aider, conseiller

Action 96

Renforcer l'accompagnement des organismes gestionnaires des établissements conventionnés en matière d'analyse, de contrôle de gestion et de conseil (conférences d'orientation stratégique, séminaires de gouvernance, maîtrise des risques financiers et comptables...).

Action 97

Accompagner les établissements en gestion directe et les établissements conventionnés dans leurs projets immobiliers. Mettre à leur disposition un référentiel de programmation technique et fonctionnelle.

Action 98

Perfectionner la gestion des services d'aide à la scolarité en lien avec les services consulaires.

Action 99

Développer le conseil et la prévention du contentieux juridique.

Des ressources mobilisées

→ Objectif : Bien exploiter l'existant

Action 100

Dans un cadre budgétaire contraint, poursuivre la maîtrise des dépenses réalisées par le siège et par les établissements.

Action 101

Veiller au respect de la mise aux normes et à la sécurisation des établissements.

Action 102

Développer un usage diversifié et étendu des bâtiments et équipements des établissements en gestion directe.

Action 103

Faire mieux connaître et reconnaître les parcours professionnels AEFÉ siège et réseau.

Action 104

Accroître l'efficacité de la politique des déplacements et missions AEFÉ.

Action 105

Systematiser la visioconférence là où les réunions présentielles ne s'imposent pas.

→ Objectif : Vers de nouveaux financements

Action 106

Renforcer les relations entre AEFÉ, acteurs économiques, membres de la société civile (entreprises, fondations, associations).

Action 107

Développer le mécénat (numéraire, en nature, de compétences) pour l'Agence et le réseau.

Action 108

Susciter le parrainage de fondations et d'entreprises, notamment pour le financement de bourses au mérite. Proposer aux établissements un guide de bonnes pratiques et d'approche de partenaires financiers.

Action 109

Étudier l'opportunité de la création d'une fondation pour l'enseignement français.

Action 110

Continuer d'accompagner la mise en réseau des anciens élèves par l'association des Anciens des Lycées Français du Monde (ALFM) et mobiliser les anciens au profit des actions et projets menés par l'AEFE et les établissements.

Action 111

Approfondir l'étude des possibilités de participation financière des pays hôtes et des institutions internationales.





**PLAN D'ORIENTATION
STRATÉGIQUE 2014-2017**

Réalisé par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger
www.aefe.fr

Conception graphique : www.feuilledangle.com

